

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 089-218900694-20241202-079\_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 Décembre 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	14	12 + 1	L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire <b>Etaient présents :</b> Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Patrice DOYEN, Philippe FERLET Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE  <b>Absents excusés :</b> Mme Nathalie LAMBERT pouvoir à Mme Renvoye Mme Viviane ROUSSEL <b>Absents non excusés :</b>  <b>Secrétaire de séance : Hervé CYGANKO</b> <b>Superette – remplacement des vitrines froides</b>
DATE DE CONVOCATION			
<b>26/11/2024</b>			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
<b>- 5 DEC. 2024</b>			
N° d'ordre de la délibération			
<b>079-2024</b>			

Pour rappel les équipements froids de la supérette datent au mieux de la création du Commerce (2006) et accusent pour certains de sérieux signes de vieillesse.

Les pannes à répétition multiplient les frais pour un matériel qui reste énergivore et qui n'est plus forcément dimensionné pour le commerce.

Monsieur Cyganko a donc été mandaté par le conseil pour étudier le dossier portant sur le remplacement du matériel froid. Il expose les devis qu'il a fait chiffrer. 2 Offres :

Celle de AM PRO pour un montant total de 16 510,00 € HT

Celle de GENIE FROID pour un montant total de 27 076.98€ HT

expliquant que la différence importante est due au fait qu'AMPRO est spécialiste pour la vente et que Genie Froid est plus spécialisé dans le dépannage.

Il expose la proposition d'AMPRO portant sur une location financière, à savoir :

Location pour 24 mois : loyer 777.62 € HT soit 18 662.88 HT + 1 loyer rachat

Location pour 36 mois loyer 531.62 € HT soit 19 138.32 HT + 1 loyer rachat

Une discussion s'instaure. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

\*Décident l'achat des vitrines réfrigérées,

\* Votent un budget à hauteur de 16 600 € HT pour la réalisation de l'opération,

\* Mandatent le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint pour inscrire la dépense au budget et pour en poursuivre l'exécution.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé  
tous les membres présents  
Le Maire  
Philippe GUINET-BAUDIN

